



MISSION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE LA FRANCOPHONIE

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour l'accueil de la Mission économique et commerciale de la Francophonie en 2025

En réponse au Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030 et à la Stratégie économique pour la Francophonie 2020-2025, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) met en place un programme des missions économiques et commerciales à dimension multilatérale au bénéfice des entreprises de ses États et gouvernements membres. Les **Missions économiques et commerciales de la Francophonie** (MECF), visent à soutenir le développement international des entreprises francophones et à contribuer ainsi à la dynamisation des échanges économiques et commerciaux au sein de l'espace francophone.

À ce jour, quatre éditions ont eu lieu en format intégral (prospection et concrétisation d'opportunités commerciales et d'investissement) en Asie du Sud-Est (Vietnam et Cambodge), en Afrique centrale (Gabon et Rwanda), au Moyen-Orient (Liban) et en Europe centrale et orientale (Roumanie), ainsi qu'une édition dans un format réduit (uniquement prospection) en Afrique du Nord (Égypte et Maroc).

En 2024, après la tenue du 27 au 29 mars dernier de la Mission en Europe centrale et orientale à Bucarest, en Roumanie, une nouvelle Mission (format intégral) aura lieu du 11 au 13 juin en Amérique du Nord à Montréal et à Québec.

Jusqu'à présent, les Missions économiques et commerciales de la Francophonie ont rassemblé près de 1 500 entreprises et acteurs économiques en provenance de 35 États et gouvernements membres, généré près de 3 000 rencontres d'affaires B2B et débouché sur près d'une centaine d'accords d'affaires d'une valeur totale de plusieurs millions d'euros.

Dans le cadre de sa nouvelle programmation 2024-2027 adoptée par la 44^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) tenue les 3 et 4 novembre 2023 à Yaoundé (Cameroun), l'OIF œuvre à faire évoluer dès 2025 le modèle de ses Missions économiques afin d'en atteindre des résultats plus significatifs et durables.

Cette évolution porte entre autres sur :

- Le passage à un format resserré des missions économiques qui se tiendront désormais une fois par an, dans une ville/un pays d'accueil ;
- Le renforcement de la collaboration entre l'OIF et les pays et gouvernements d'accueil engagés à apporter davantage de contributions techniques et financières ;
- Le développement du suivi et de l'accompagnement post-mission des entreprises participantes qui implique une mobilisation accrue des structures nationales d'appui et des réseaux économiques francophones ;
- L'accroissement de l'engagement des entreprises participantes qui ont atteint une maturité en matière de développement à l'international.

Dans cette optique, le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé pour choisir le pays/gouvernement membre qui va accueillir la Mission économique et commerciale de la Francophonie prévue en juin 2025.

I. PRÉSENTATION D'UNE MISSION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE LA FRANCOPHONIE

A. Présentation

Les Missions économiques et commerciales de la Francophonie consistent à faire venir une délégation d'entreprises et acteurs économiques en provenance de tout l'espace francophone (Afrique, Amérique, Asie, Caraïbes, Europe, Moyen-Orient et océan Indien) dans un pays membre et à leur permettre de rencontrer des entreprises locales, d'identifier et concrétiser des opportunités commerciales et d'investissement dans des secteurs porteurs ciblés, à fort potentiel de partenariat intra-francophones.

Inscription et sélection des entreprises internationales : L'inscription aux Missions économiques est ouverte aux entreprises et aux structures d'appui au secteur privé (patronats, chambres de commerce et d'industrie, agences de promotion des investissements et des exportations, réseaux économiques francophones, etc.), issues des 88 États et gouvernements membres de la Francophonie.

La participation des entreprises aux Missions économiques est conditionnée à leur sélection effectuée par l'OIF, avec l'appui d'experts externes, reposant sur des critères liés à leur maturité à l'international, leur adéquation avec les secteurs ciblés, ainsi que la clarté et les perspectives de leur projet d'affaires. Environ une centaine d'entreprises et d'acteurs économiques ont participé en moyenne aux Missions économiques que l'OIF a organisées depuis 2022.

Choix des secteurs ciblés des Missions : Les Missions portent sur deux ou trois secteurs retenus d'un commun accord par l'OIF et les pays/gouvernements d'accueil, en cohérence avec les facteurs suivants :

- Secteurs dans lesquels l'OIF intervient en vertu de son mandat dans les domaines économique et numérique ;
- Secteurs qui renferment un fort potentiel de partenariat intra-francophones Nord-Sud, Sud-Sud et tripartite ;
- Secteurs prioritaires des pays et gouvernements d'accueil.

À titre informatif, les dernières Missions ont porté sur les secteurs suivants :

- L'agroalimentaire ;
- Le numérique ;
- Les énergies renouvelables ;
- L'industrie médicale ;
- Le tourisme durable.

Programme des Missions : Les Missions économiques et commerciales de la Francophonie sont conduites par la Secrétaire générale de la Francophonie ou l'Administratrice de l'OIF. Le programme-type d'une Mission se tient en deux journées et demie au maximum et s'articule autour des principales activités suivantes :

- Une cérémonie solennelle d'ouverture en présence du Chef d'État ou de gouvernement du pays/gouvernement d'accueil ;
- Un forum économique de haut niveau composé d'une conversation francophone ou conférence principale, d'une session "Faire des affaires" dans le pays/gouvernement d'accueil et d'une session miroir "Faire des affaires" dans la région la plus représentée parmi les entreprises internationales, ainsi que plusieurs ateliers thématiques simultanés ;
- Deux sessions de rencontres d'affaires entre les entreprises internationales et les entreprises locales (BtoB), préparées et facilitées par un accompagnement expert, planifiées à l'avance sur une plateforme numérique dédiée ;
- Des visites d'entreprises qui sont des fleurons de l'économie locale et qui opèrent dans les secteurs de la Mission ;
- Des opportunités de réseautage et d'échanges informels lors des pauses-café, déjeuners et réceptions.

Le contenu des différentes séquences est conjointement défini par l'OIF et le pays/gouvernement d'accueil de la Mission. L'OIF compte particulièrement sur le pays/gouvernement d'accueil pour la mobilisation des entreprises locales, dont des acteurs de premier plan (entreprises têtes d'affiche) à valoriser, et l'identification de personnalités politiques et économiques locales appelées à intervenir au Forum économique.

Dans le cadre de l'organisation de ces Missions – une par an, en juin –, l'OIF accorde une attention particulière à la participation des femmes cheffes d'entreprise, aussi bien dans le contingent des entreprises participantes que dans différentes séquences du Forum économique de haut niveau.

B. Retombées de l'accueil d'une Mission économique pour le pays/gouvernement hôte

À travers ses Missions économiques et commerciales, l'OIF œuvre à promouvoir les pays francophones comme destinations attractives pour les entreprises et investisseurs internationaux.

Ainsi, lorsqu'elle fait venir une délégation d'entreprises et d'acteurs économiques francophones dans un pays/gouvernement membre, l'OIF met une emphase sur les orientations stratégiques globales et les priorités économiques sectorielles du pays/gouvernement membre, que ce dernier peut présenter, promouvoir et implémenter lors de différentes séquences d'activité de la Mission.

À travers cette délégation, l'OIF fait notamment venir en moyenne une centaine de potentiels clients et partenaires afin que les entreprises locales puissent remplir leur carnet de commandes, trouver/étendre des marchés pour leurs produits et services, et diversifier leurs partenariats commerciaux et/ou industriels.

Les Missions économiques et commerciales de la Francophonie sont des événements économiques de portée internationale. Elles apportent plusieurs retombées positives aux pays et gouvernements qui les accueillent, notamment des retombées financières liées au recours à des prestataires de service locaux pour l'organisation de l'évènement.

Des retombées, enfin, sur le plan de l'image grâce à la campagne de communication internationale que l'OIF mène lors de ces occasions et dans le cadre de laquelle l'attractivité des pays et gouvernements d'accueil et de leurs entreprises est mise en valeur dans tout l'espace francophone, à travers différents canaux (réseaux sociaux, médias francophones internationaux, réseau des Représentations extérieures de l'OIF, réseau des partenaires techniques des Missions).

II. ENGAGEMENTS DE L'OIF ET DU PAYS/GOUVERNEMENT D'ACCUEIL DANS LA PRÉPARATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE MISSION ÉCONOMIQUE

1. PILOTAGE GLOBAL DE LA MISSION ÉCONOMIQUE

A. Responsabilités de l'OIF

- Assurer la coordination générale de la préparation et du déroulement de la Mission économique ;
- Organiser la sélection des entreprises et institutions visiteuses à travers la mise en place d'un comité de pré-sélection incluant un expert identifié par le pays/gouvernement hôte ;
- Organiser une campagne d'information et de communication visant à assurer la mobilisation et le recrutement des entreprises et institutions visiteuses ;
- Mobiliser et inviter les médias francophones et internationaux pour la couverture médiatique de la Mission économique ;
- Coordonner la mobilisation d'administrations, d'organisations professionnelles et sectorielles et d'entreprises provenant de la francophonie économique internationale ;
- Mettre à disposition et animer une plateforme numérique permettant l'inscription des participants internationaux et locaux, l'organisation des rencontres d'affaires (BtoB) et l'information des participants tout au long de la Mission économique ;
- Adresser, en concertation avec le pays/gouvernement hôte, les invitations aux panélistes de la conversation francophone/conférence principale, au Groupe des Ambassadeurs francophones et au corps diplomatique et consulaire accrédité auprès du pays/gouvernement hôte, ainsi qu'aux personnalités internationales et locales identifiées ;
- Assurer la conception et la production des visuels et des badges de la Mission économique.

B. Responsabilités du pays/gouvernement hôte

Le pays/gouvernement hôte contribue et appuie l'OIF dans la préparation et la mise en œuvre de la Mission économique. À ce titre, il s'engage à :

- Mettre en place une structure pour le pilotage national/local de la Mission économique (comité de pilotage et comités techniques) au plus tard 6 mois avant le début de la Mission ;
- Assurer les charges logistiques et événementielles sur place qui lui incombent ;
- Assurer la mobilisation des administrations et des organisations professionnelles et sectorielles nationales et locales ;
- Mobiliser et inviter les médias locaux pour la couverture médiatique de la Mission économique ;
- Mobiliser et sélectionner les entreprises et acteurs économiques nationaux dans les secteurs et sous-secteurs économiques identifiés ;
- Contribuer à l'élaboration des programmes officiels et des activités de la Mission économique, ainsi qu'à l'identification et l'invitation des acteurs nationaux ;
- Faciliter l'obtention de visas d'entrée en faveur des membres du personnel de l'OIF, des participants internationaux, des panélistes et des représentants des médias accrédités.

C. Responsabilités partagées de l'OIF et du pays/gouvernement hôte

- Signer une convention concernant l'organisation de la Mission économique 4 mois avant le début de la Mission et en assurer une entière mise en œuvre selon le calendrier convenu ;
- Partager un outil commun de gestion de projet pour la planification et le suivi des différentes tâches de prépa-

ration de la Mission économique (Gantt, partage des tâches, chronogramme, etc.). Cet outil sera choisi d'un commun accord au moment du lancement de la préparation de la Mission (1^{re} réunion du comité de pilotage international de la Mission économique) ;

- Définir et mettre en œuvre conjointement le suivi et l'évaluation de la Mission économique.

2. MISE À DISPOSITION PAR LE PAYS/GOUVERNEMENT HÔTE DES LOCAUX ET SERVICES CONNEXES

- Le pays/gouvernement hôte met à la disposition de l'OIF les locaux nécessaires pour la bonne tenue de la Mission économique dont :
 - Une salle de conférence pour au moins deux cents cinquante (250) personnes avec les aménagements nécessaires (connexion internet à haut débit, régie technique, régie de plateau, signalétique, fonds de scène et équipements audiovisuels). Le cas échéant, la salle de conférence sera équipée pour l'interprétation simultanée ;
 - Deux à trois (2-3) salles appropriées pour les ateliers thématiques simultanés (en fonction du nombre de secteurs ciblés de la mission) et une (1) grande salle pour les rencontres d'affaires (BtoB) avec les aménagements nécessaires ;
 - Une salle de conférence de presse et une salle de travail médias dûment équipées ;
 - Une salle de secrétariat avec les aménagements et outils nécessaires (connexion internet à haut débit, 15 puces téléphoniques locales avec du crédit, une imprimante, des fournitures de papier, des rallonges avec adaptateurs électriques et de l'eau).
- Les locaux et services connexes susmentionnés demeureront à la disposition de l'OIF pendant toute la durée de la Mission économique.

3. TRANSPORT AÉRIEN ET LOCAL

A. Responsabilité de l'OIF : L'OIF prend en charge les frais de transport aérien aller-retour et d'assurance d'un nombre limité d'entrepreneurs venant des pays membres les moins avancés, sélectionnés pour le caractère innovant et les perspectives de leurs projets. Cette prise en charge est accordée à raison d'une personne par entreprise sélectionnée et sous réserve de la communication des comptes certifiés.

B. Responsabilités du pays/gouvernement hôte : Il assure un service de navette entre l'hôtel ou les hôtels et les lieux de la mission, ainsi que des minibus pour les visites sectorielles d'entreprises locales. Il met aussi à la disposition de l'OIF quatre (4) véhicules avec chauffeur dont un (1) pour la Secrétaire générale de la Francophonie, un (1) pour l'Administratrice de l'OIF et deux (2) pour la délégation technique de l'OIF.

4. HÉBERGEMENT

A. Responsabilité de l'OIF : L'OIF prend en charge l'hébergement d'un nombre limité de représentants d'entreprises sélectionnées venant des pays membres les moins avancés et en développement, à raison d'une personne par entreprise.

B. Responsabilité du pays/gouvernement hôte : Il prend des dispositions en vue de faciliter les contacts et le cas échéant, la négociation de l'OIF avec les hôtels répondant aux exigences requises pour héberger les participants internationaux à la Mission économique aux dates prévues.

5. RESTAURATION

A. Responsabilité de l'OIF : L'OIF prend en charge les frais d'un cocktail de réseautage.

B. Responsabilité du pays/gouvernement hôte : Il fournit les services de restauration (pauses-café et déjeuners) pendant toute la durée de la Mission économique, un cocktail de réseautage, ainsi que des plateaux-repas pour les visites d'entreprises locales.

6. MATÉRIEL ET FOURNITURES

A. Responsabilité de l'OIF : L'OIF prend en charge les frais de production et d'acheminement des badges, fournitures, équipements, documents et visuels de communication (kakémonos, habillage d'un fond pour les séances de photos, etc.) nécessaires au bon déroulement de la Mission économique.

B. Responsabilités du pays/gouvernement hôte : Il suspend les taxes et droits pour l'importation de tout matériel ou fourniture nécessaire au bon déroulement de la Mission économique. Il s'engage, en outre, à délivrer les autorisations d'importation et d'exportation à cette fin et à veiller à ce qu'un système de dédouanement de ces biens soit mis en place.

7. PERSONNEL LOCAL

Le pays/gouvernement hôte mobilise une équipe d'agents de liaison dont la taille peut varier selon les besoins et qui doit travailler en étroite collaboration avec l'OIF pendant la durée de la Mission économique.

8. ASSISTANCE MÉDICALE

Le pays/gouvernement hôte met en place sur les lieux de la Mission économique un service d'assistance médicale permettant de dispenser aux participants à la Mission économique des soins de premier secours et, en cas de besoin, le transfert vers un établissement hospitalier proche.

9. SÉCURITÉ

Le pays/gouvernement hôte prend les dispositions nécessaires en vue d'assurer, selon les règles et procédures en vigueur, la protection policière et sécuritaire indispensable au bon déroulement de la Mission économique.

10. VISIBILITÉ

L'OIF et le pays/gouvernement hôte s'engagent à promouvoir la visibilité de la Mission économique sur tous les supports de communication et à respecter les exigences en matière de visibilité qui seront convenues d'un commun accord.

11. RESPONSABILITÉ

- Le pays/gouvernement hôte est tenu de répondre à toute action, plainte ou réclamation qui pourrait être instituée contre l'OIF ou son personnel résultant de :
 - Dommages corporels, dommages ou pertes matériels survenant dans les locaux mis à la disposition de l'OIF par le pays/gouvernement hôte pour la Mission économique ;
 - Dommages corporels, dommages ou pertes matériels causés par ou consécutifs à l'utilisation des services de transport fournis par le pays/gouvernement hôte ;
 - L'emploi du personnel local mis à disposition par le pays/gouvernement hôte.
- Le pays/gouvernement hôte indemnise l'OIF et son personnel pour toute action, plainte ou réclamation, sauf lorsque le pays/gouvernement hôte et l'OIF conviennent que ces dommages, pertes ou blessures résultent d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de la part du personnel de l'OIF.

12. PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS

- Le pays/gouvernement hôte accorde des privilèges et immunités aux membres du personnel de l'OIF qui participent à la Mission économique ou qui exercent des fonctions en rapport avec celle-ci (si l'OIF a conclu un accord de siège avec le pays/gouvernement hôte, ces privilèges et immunités sont identiques à ceux inscrits dans l'accord de siège).
- Le pays/gouvernement hôte accorde aux autres participants à la Mission économique l'immunité de juridiction en ce qui concerne les paroles et écrits et tous les actes accomplis par eux dans le cadre de leur participation à la Mission économique.
- Le pays/gouvernement hôte accorde à tous les participants à la Mission économique, y compris les représentants des médias francophones accrédités, le droit d'entrer dans le pays hôte et d'en sortir sans qu'aucune entrave ne soit mise à leurs déplacements à destination ou en provenance des locaux où se tiendra la Mission économique.
- Le pays/gouvernement hôte délivre les visas d'entrée qui pourraient être exigés pour des participants internationaux à la Mission économique, au plus tard un mois avant celle-ci, à condition que la demande soit faite dans les délais déterminés par le pays/gouvernement hôte.
- Le pays/gouvernement hôte accorde à l'OIF les mêmes privilèges concernant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) que d'autres organisations internationales siégeant ou ayant un établissement dans le pays hôte. En conséquence, l'OIF pourra recouvrer la TVA payée dans le cadre de la Mission économique auprès de l'administration fiscale du pays/gouvernement hôte sur présentation des factures acquittées.
- Sans préjudice des privilèges et immunités accordés par le pays/gouvernement hôte, tous les participants à la Mission économique jouissant de ces privilèges et immunités ont le devoir de respecter les lois et règlements du pays/gouvernement hôte et de ne pas s'immiscer dans ses affaires intérieures.

III. MODALITÉS DE CANDIDATURE ET PROCESSUS DE SÉLECTION

Tout État et gouvernement membre, indépendamment de son statut (membre de plein droit, associé ou observateur) peut se porter candidat à l'accueil de la Mission économique et commerciale de la Francophonie en juin 2025.

Les pays/gouvernements intéressés sont invités à adresser à l'OIF une correspondance officielle par laquelle ils font part de leur volonté d'accueillir cette Mission économique, selon les conditions d'organisation proposées ci-dessus.

Ils sont invités à y joindre un dossier complet de candidature de 10 pages au maximum, qui décrit leurs propositions portant sur les points suivants :

- Ville d'accueil et lieu hébergeant les activités de la Mission ;
- Date envisagée de la Mission ;
- Secteurs ciblés de la Mission ;
- Douze engagements incombant au pays/gouvernement hôte détaillés ci-dessus au point III de cet appel à manifestation d'intérêt.

Les coordonnées d'un point focal technique du pays/gouvernement candidat doivent être communiquées en même temps que l'instruction du dossier de candidature par la Direction de la Francophonie économique et numérique (DFEN) de l'OIF :

- Mme Florence BRILLOUIN, Directrice, courriel : florence.brillouin@francophonie.org
- M. DONG The Quang, Coordonnateur du projet « Promotion des échanges économiques et commerciaux francophones », courriel : the-quang.dong@francophonie.org

Le choix du pays qui accueillera la Mission économique de la Francophonie en 2025 se déroulera selon le calendrier suivant :

- **17 avril 2024** : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt.
- **31 mai 2024** : Date-limite de dépôt des candidatures.
- **Juin 2024** : Pré-sélection des pays candidats.
- **Juillet – août 2024** : Missions de prise de contact et de confirmation des dossiers de candidature dans les pays candidats pré-sélectionnés.
- **4-5 octobre 2024** : Annonce du choix du pays d'accueil de la Mission économique en 2025 au XIX^e Sommet de la Francophonie.

IV. ANNEXE

Tableau récapitulatif des produits et services en matière logistique à fournir par le pays/ gouvernement d'accueil d'une Mission économique

Objet	Évaluation quantitative
SALLES	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 salle de conférences pour au moins deux cents cinquante (250) personnes avec les aménagements nécessaires (connexion internet à haut débit, régie technique, régie de plateau, signalétique, fonds de scène et audiovisuel). Le cas échéant, la salle de conférences sera équipée pour l'interprétation simultanée ; ■ 2 ou 3 salles appropriées pour les ateliers thématiques (en fonction du nombre de secteurs ciblés de la mission) ■ 1 grande salle appropriée pour les rencontres d'affaires (BtoB) ; ■ 1 salle de conférence de presse et 1 salle de travail médias dûment équipées ; ■ 1 salle de secrétariat avec les aménagements et outils nécessaires (connexion internet à haut débit, 15 puces téléphoniques locales avec du crédit, une imprimante, des fournitures de papier, des rallonges avec adaptateurs électriques et de l'eau) ; ■ 1 salle pour les déjeuners et un cocktail de réseautage.
TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 service de navette entre l'hôtel ou les hôtels et les lieux de la mission ; ■ Des minibus pour les visites sectorielles d'entreprises locales ■ 4 véhicules avec chauffeur mis à disposition de l'OIF dont un (1) pour la Secrétaire générale de la Francophonie, un (1) pour l'Administratrice de l'OIF et deux (2) pour la délégation technique de l'OIF.
HÉBERGEMENT	1 liste d'hôtels répondant aux exigences requises pour héberger les participants internationaux à la Mission économique aux dates prévues.
RESTAURATION	Fourniture des services de restauration (pauses-café, déjeuners, plateaux-repas pour les visites d'entreprises locales) pendant toute la durée de la Mission économique, ainsi que d'un cocktail de réseautage.
MATERIEL ET FOURNITURES	1 liste de prestataires de services répondant aux exigences requises pour l'impression de badges, documents et visuels de communication (kakémonos, fonds de scènes, fonds pour les séances de photos, etc.) et/ou pour l'installation d'écrans LED dans les salles de l'événement.
PERSONNEL LOCAL	Une équipe d'agents de liaison dont la taille peut varier selon les besoins.
ASSISTANCE MÉDICALE	1 service d'assistance médicale permettant de dispenser aux participants à la Mission économique des soins de premier secours et, en cas de besoin, le transfert vers un établissement hospitalier proche.
SÉCURITÉ	1 service de protection policière et sécuritaire indispensable au bon déroulement de la Mission économique, selon les règles et procédures en vigueur.
VISIBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 campagne de communication dans le pays hôte (affichage, publicités dans les médias numériques et dans la presse traditionnelle) en concertation avec la Direction de la communication de l'OIF. ■ Fournir à l'OIF les logos (en très haute définition) des institutions du pays hôte impliquées dans l'organisation de la Mission économique. ■ Fournir à l'OIF des images (en très haute définition) représentant les secteurs d'activités prioritaires du pays hôte ciblés pendant la Mission économique.
ASSURANCE RESPONSABILITÉ	1 assurance visant à protéger ou indemniser l'OIF et son personnel déployé pendant la Mission, pour tous les dommages ou plaintes (décrits dans le document d'appel à manifestation d'intérêt) pouvant survenir dans le cadre de l'événement.
FACILITER LA DÉLIVRANCE DES VISAS	Des lettres d'invitation signées par le gouvernement/pays hôte à tous les participants internationaux pour faciliter leur procédure de demande de visa

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 88 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 321 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).

54 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Centrafrique • Comores • Congo • République Démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • France • Gabon • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

7 MEMBRES ASSOCIÉS

Chypre • Émirats arabes unis • France–Nouvelle-Calédonie • Ghana • Kosovo • Qatar • Serbie

27 OBSERVATEURS

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada/Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • Dominicaine (République) • Estonie • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Slovaquie • Slovénie • tchèque (République) • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

